

DECISION N° 27-2023
portant fourniture de sel de déneigement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230202-DAJ-DEC-23-026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

Publication : 02/02/2023

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Distrisel/Rock pour l'achat de sel de déneigement ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider la proposition de la société Distrisel/Rock pour la fourniture de 30 tonnes de sel de déneigement pour un montant de 2580,00 HT.

A Bernay, le 25 janvier 2023

Marie-Lyne VAGNER